



MAIRIE DE FERQUES

31 rue Elisée Clais
62250 FERQUES

☎ 03.21.10.23.70

✉ mairie@ferques.fr

🌐 www.ferques.fr

Date : 10 avril 2024

N° : 2024-008

**Objet : Tableau annuel
d'avancement de grade**

Le Maire de FERQUES,

Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

Vu la délibération n°2024-44 du 9 avril 2024 relative à la détermination des ratios « promus-promouvables » ;

Vu l'arrêté portant établissement des lignes directrices de gestion en date du 21 mars 2024 après avis du comité social territorial du 7 mars 2024.

ARRÊTE

Article 1 : la tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal 1^{ère} classe est établi comme suit :

Prénom / Nom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
Hélène RENAUT	Rédacteur ppal 2 ^{ème} classe – 7 ^{ème} échelon – 1 an 1 mois 7 jours	01/06/2024

Proportion hommes/femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui en assurera la publicité conformément aux disposition de l'article L.522-26 du CGCT.

Article 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Ferques, le 10 avril 2024,



Denis JOLY

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.